

AVIS DE PROJET DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE : CABINET PIERRE BONNEFOI, SAS au capital de 400 000 €, dont le siège social est à PARIS (75014), 23 place de Catalogne, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 413 725 342,

SOCIETE ABSORBEE : CITYA IMMOBILIER TEISSIER SABI, SARL au capital de 160 000€, dont le siège social est à PARIS (75014), 23 place de Catalogne, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 311 823 488,

1 – Evaluation de l’actif et du passif de la Société CITYA IMMOBILIER TEISSIER SABI dont la transmission à la Société absorbante est prévue : Actif : 10 618 357 €
Passif : 8 720 686 €

2 – Rapport d’échange des droits sociaux : Pas de rapport d’échange de droits sociaux. La Société CITYA IMMOBILIER (RCS 380 435 248) détient en permanence la totalité des titres sociaux représentant la totalité du capital de la Société absorbante et de la Société absorbée.

3 – Montant prévu de la prime de fusion : 1 607 671 €

4 – Date du projet de fusion : 26 mars 2026

5 – Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la Société CABINET PIERRE BONNEFOI (Société absorbante) le projet du traité de fusion a été déposé le 30 mars 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et pour la Société CITYA IMMOBILIER TEISSIER SABI (Société absorbée), le projet de traité de fusion a été déposé le 30 mars 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.